

DES CONSULTATIONS GRATUITES ET CONFIDENTIELLES

Les consultations et les entretiens sont assurés par les médecins et les infirmières. Leur travail consiste à répondre aux questions, proposer des actes préventifs et conseiller une prise en charge (médicale, psychologique ou sociale) la plus adaptée aux besoins.



DES ACTIONS DANS TOUTE L'ESSONNE

Les équipes des CDPS interviennent sur l'ensemble du territoire essonnien pour organiser et animer gratuitement des actions de prévention et de sensibilisation à la santé. Les interventions sont menées aussi bien en CDPS qu'à l'extérieur, régulièrement et/ou ponctuellement ; elles sont conduites en partenariat avec des acteurs institutionnels ou associatifs.



Conseil général
de l'Essonne
Bd de France
Évry
01 60 91 91 91
essonne.fr essonne.fr

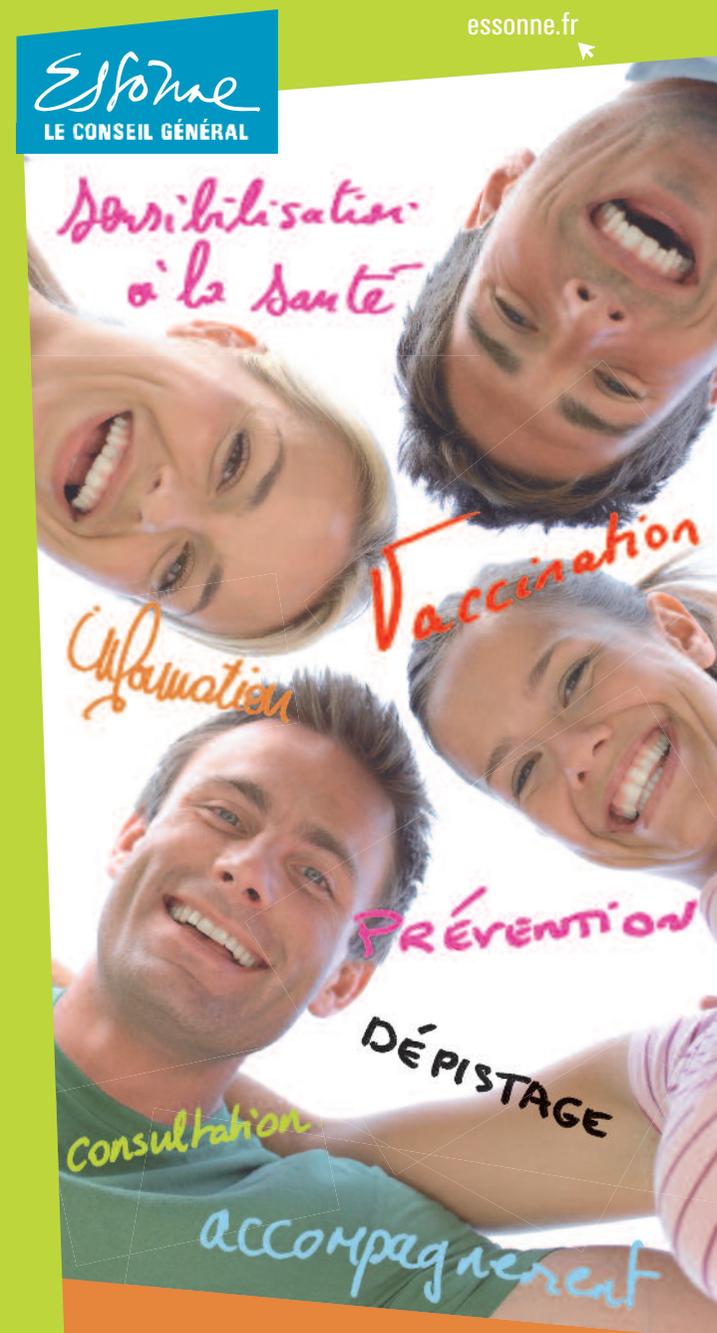
LES CENTRES DÉPARTEMENTAUX DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ

- **ARPAJON**
12 rue Saint Blaise
01 64 90 14 54
- **CORBEIL-ESSONNES** ♿
1 rue Pierre Sénard
01 64 96 02 49
- **ÉTAMPES** ♿
90 rue de la République
01 64 94 53 99
- **ÉVRY** ♿
5 boulevard de l'Écoute-s'il-Pleut
01 60 77 73 52
- **JUVISY-SUR-ORGE** ♿
Place du Maréchal Leclerc
Allée Jean Moulin
01 69 21 49 22
- **MASSY**
35 bis rue Marx Dormoy
01 69 20 88 87

HORAIRES D'OUVERTURE

Renseignez-vous auprès de votre CDPS pour connaître les horaires d'ouverture et de consultation sur place ainsi qu'à l'extérieur (permanences dans les locaux des partenaires).

Crédits photographiques : DR - Conception : Direction de la communication - Impression : imprimerie départementale - Mai 2011



Centres départementaux de prévention et de santé

Le Conseil général s'engage pour la santé des Essonniens

Prévenir plutôt que guérir, permettre l'accès aux soins pour tous, telles sont les valeurs véhiculées par la politique de santé du Conseil général de l'Essonne. Qu'il s'agisse d'actions de dépistage, de vaccination, de consultations de prévention, d'informations et de conseils autour de la santé, le Département vous accompagne et vous conseille dans vos démarches médicales.

Vous trouverez, au sein des 6 centres départementaux de prévention et de santé (CDPS), des professionnels soucieux d'inscrire leur action au plus près de vos préoccupations quotidiennes.



Jérôme Guedj
Président du Conseil général



Marjolaine Rauze
Vice-présidente chargée
des solidarités et de la santé

En 2010,

Près de 2 500 essonniens ont bénéficié de mesures de suivi et de prévention de la tuberculose

12 192 consultations de dépistage anonyme et gratuit ont été réalisées dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida, l'hépatite B, C et la syphilis.

Près de 2 600 personnes vaccinées

Ouverts à tous les Essonniens, les centres départementaux de prévention et de santé (CDPS) sont des lieux d'accueil et d'information en matière de prévention et d'accès aux soins.

LES MISSIONS

■ La vaccination

Les CDPS sont des centres de vaccination habilités. Les professionnels des CDPS vaccinent les enfants de plus de 6 ans et les adultes conformément au calendrier vaccinal en vigueur.

■ La prévention et le dépistage VIH/sida, hépatite B, hépatite C et syphilis

Les CDPS organisent des consultations de dépistage **anonyme et gratuit** sans rendez-vous. Ces consultations sont ouvertes à toute personne de 15 ans ou plus.

Des préservatifs féminins et masculins sont à votre disposition **gratuitement** dans les Centres départementaux de prévention et de santé.



■ La lutte contre la tuberculose

Les CDPS sont habilités centre de lutte antituberculeuse et assurent la prévention et le dépistage de la tuberculose sur le Département. Lorsqu'un cas est déclaré, ils réalisent l'enquête dans l'entourage du malade et le suivi médical des personnes exposées.

■ La lutte contre le cancer du sein et colo-rectal

Les CDPS assurent une information et une sensibilisation auprès de l'ensemble des Essonniens. Un accompagnement spécifique est proposé aux personnes en situation de précarité dans leurs démarches de dépistage.

■ L'accompagnement à la santé des personnes en insertion

Les problèmes de santé peuvent être un frein à l'insertion. Les professionnels des CDPS proposent un suivi et un accompagnement médico-social aux personnes en situation de précarité.

■ La promotion et l'éducation à la santé

En participant et en organisant des actions de sensibilisation à la santé, les équipes des CDPS contribuent à la prise en compte des problèmes de santé pour les personnes en situation de vulnérabilité.

DES PROFESSIONNELLS À VOTRE ÉCOUTE

Les équipes des centres sont composées de personnels qualifiés et respectueux du secret professionnel et médical (médecins, infirmières, secrétaires).